

Association des Parents d'Elèves – Ecole Notre Dame

Règlement intérieur du Vide Grenier 2026

Le vide grenier organisé par l'APEL de l'Ecole Notre Dame de Les Fougerêts, se déroulera le dimanche 12 avril 2026 de 08h00 à 18h00 dans la salle des sports.

Article 1 :

Dès leur arrivée, les exposants doivent se rendre à l'accueil et se faire connaître avant leur installation. Ils seront renseignés et aidés par des bénévoles pour connaître leur emplacement.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seuls les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 2 :

L'inscription se fait au mètre linéaire. Pour l'intérieur, le prix est fixé à 4 € le mètre avec table fournie.

Pour l'extérieur, le prix est fixé à 3 € le mètre sans table. Le règlement se fera soit en espèces ou en chèque à l'ordre de : l'APEL École Notre Dame.

L'attribution des stands sera décidée par l'organisateur en fonction du nombre de mètres réservés.

L'inscription sera validée et définitive qu'à l'encaissement du règlement.

Article 3 :

Le dimanche matin, l'exposant est autorisé à avancer son véhicule au plus près de l'emplacement qui lui a été réservé pour y déposer ses produits à partir de 6 h.

A 8h dernier délai, le dit véhicule devra être stationné sur le parking réservé à cet effet. Pour les exposants intérieurs comme extérieurs (zéro véhicule)

Le Dimanche soir, le véhicule ne pourra accéder au stand qu'après 18h00 pour des raisons de sécurité.

Article 4 :

Les horaires d'ouverture et de fermeture des stands au public devront impérativement être respectés, sauf autorisation spécifique de l'organisateur. Soit le dimanche de 8h00 à 18h00.

Article 5 :

Il sera remis à l'exposant, un sac poubelle pour le tout venant. Des bennes seront mises à disposition sur le site pour les déchets.

L'exposant propose uniquement la marchandise conforme à la réglementation du vide grenier.

L'organisateur se réserve le droit de faire retirer tout produit non-conforme à l'esprit de la manifestation.

Article 6 :

La marchandise exposée est sous la responsabilité de l'exposant. Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur.

En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de casse, de vol ou autres préjudices.

Association des Parents d'Elèves – Ecole Notre Dame

Article 7 :

Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf en cas de fore majeure. Dans le cas où le vide grenier n'aurait pas lieu, vous recevrez un courrier ainsi que le remboursement de l'inscription.

Attention : la météo n'est pas un facteur de remboursement.

Article 8 :

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Les responsables se réserve le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide grenier.

Les membres de l'APEL de l'école Notre Dame seront présents pour faire respecter ce règlement.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur relative au vide grenier Les Fougerêts.

Fait le

Signature :

A renvoyer à Mme MORIN Elodie - trésorière de l'APEL - 11 Bel air - 56200 LES FOUGERETS